

8 Faits divers & Justice

Soupçonné de vouloir lui transmettre volontairement le VIH/Sida

Un polygame traîné devant la justice par sa première épouse

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade du district d'Akam-Essatouk, dans le département du Woleu, ont déféré un compatriote, Jonathan A., devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem. C'était à la suite d'une plainte déposée à son encontre par sa première épouse, M.M.M.N., qui le soupçonne d'être séropositif. Et, donc, de vouloir lui transmettre la maladie.

Après audition, le suspect a été laissé en liberté provisoire. Il comparaitra donc

libre lors du procès qui démarre demain jeudi à Oyem.

Les faits se seraient produits à Libreville. Mais les informations relatives à ce dossier sont relatées par la brigade de gendarmerie d'Akam-Essatouk, en charge de l'enquête. En effet, après avoir convoqué en justes noces avec sa première femme, M.M.M.N., sous le régime polygamique avec séparation des biens, Jonathan A. entretient une relation amoureuse avec une autre compatriote, qu'il épouse juste avant de prendre sa retraite. Sauf que cette nouvelle union légale est farouchement combattue



Le tribunal d'Oyem où les débats sur cette affaire inédite s'ouvrent demain jeudi.

Photo : D.R./L'Union

par la première épouse, qui croit savoir que sa rivale est atteinte du VIH/Sida.

TOURNURE JUDICIAIRE. M.M.M.N. dit avoir pour preuve le fait que l'ex-compagnon de sa rivale aurait

été emporté par cette maladie.

Mais ces accusations sonnent tellement mal aux oreilles de Jonathan A., alors en séjour dans le district d'Akam-Essatouk, au

point qu'il aurait proféré des menaces de mort à l'encontre de sa première épouse. Exigeant à cette dernière de lui apporter les preuves concrètes de ses accusations, il ira jusqu'à lui demander de quitter sa maison.

« Craignant pour la vie de leur fille, désormais harcelée quotidiennement au téléphone par son époux, les parents de cette dernière ont saisi le parquet d'Oyem », indique la source. Le mari bigame n'aura pas eu le temps de repartir à Libreville pour mettre ses menaces à exécution. Et pour cause ! Il a été neutralisé par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la

gendarmerie d'Akam-Essatouk.

Au sortir de la confrontation avec le magistrat instructeur, Jonathan A. a bénéficié d'une liberté provisoire. Avec interdiction de quitter le Woleu-Ntem. Une information judiciaire ayant été ouverte pour rassembler les éléments à charge et à décharge sur ce dossier.

A noter que la seconde épouse, objet de soupçons de maladie évoqués plus haut, a quitté le foyer conjugal, après que les dénonciations de sa rivale ont pris une tournure judiciaire.

Escroquerie

Un membre d'un réseau de vente de produits douteux écroué à Gros-Bouquet

AEE

Libreville/Gabon

HANS Okoumba, Gabonais de 31 ans, est soupçonné d'appartenir à un vaste réseau d'escrocs. L'astuce des membres de cette bande consisterait à vanter les vertus thérapeutiques d'un produit qu'ils font passer comme du piment indigène. Par la suite, leurs "clients", aguichés, aboulient des espèces sonnantes.

Beaucoup de personnes se trouvant sur leur chemin auraient mordu à l'hame-

çon. le produit leur étant du reste présenté comme très prisé par des Occidentaux.

Leur dernière victime en date est une dame, qui a laissé dans l'affaire la coquette somme de 1 million 200 000 francs.

Interpellé par les agents de la Direction de la sûreté urbaine (DSU), Hans Okoumba n'a pas seulement reconnu les faits, il a également déroulé le mode opératoire des malfrats. « Dans le groupe, nous sommes cinq individus. Chacun de nous joue un rôle bien défini afin d'amener la cible, déjà bien identifiée



Hans Okoumba, l'escroc présumé.

Photo : Abel Eyeghe

auparavant, à déboursier le maximum d'argent possible. Moi, par exemple, mon rôle consistait à livrer le

faux produit à la dame et récupérer l'argent. Un autre jouait le rôle de l'Européen, qui devait racheter le produit en gros auprès de la dame, et les autres complices jouaient le rôle des chimistes, c'est-à-dire ceux qui devaient analyser le produit pour attester de son authenticité ! »

Les présumés escrocs, d'après le récit d'Okoumba, ont réussi ainsi à extorquer à plusieurs reprises de l'argent à la dame. 1 million 200 000 francs serait donc le total des sommes soutirées à la malheureuse au fil du temps que cette supercherie a duré.

Puis, un jour, la victime finit par flairer quelque chose de louche. Elle saisit pour cela la DSU. Une stratégie est alors mise en place pour neutraliser les membres de la bande. Et lorsque Hans Okoumba se pointe chez la "proie" pour récupérer le reliquat de 500 000 francs, il est appréhendé par des Officiers de police judiciaire (OPJ). Il médite actuellement sur son sort à la prison centrale de Libreville. En attendant son procès. Et que, probablement, ses compères le rejoignent.

Insécurité au quartier Kingué

Un agent de police agressé par trois individus

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

TROIS compatriotes séjournent actuellement à la prison centrale de Libreville pour braquage sur un fonctionnaire de police.

Rappel des faits. Dans la nuit du 24 au 25 février 2019, au quartier Kingué, dans le troisième arrondissement de Libreville, un policier en civil se rend à la borne-fontaine, au volant

de son véhicule, pour s'approvisionner en eau potable, car le précieux liquide manque dans son secteur. Pendant qu'il s'active à sortir les récipients du véhicule, il est tenu en respect par trois individus. On saura par la suite qu'il s'agit de Ogandaga Eboulia, alias "Babichou", 30 ans, Ben Charly Mouanbi Renamy, 27 ans, et Ernaud Koi, alias "Kalumba", 28 ans. Lors de cette attaque, ils sont armés d'armes blanches.



Les trois acolytes désormais dans de sales draps.

Photo : COE

Après avoir empoigné l'agent de police, Les délinquants s'emparent de ses biens, soit une somme de 360 000 francs et une montre d'une valeur de 80 000 francs. Puis ils quittent rapidement les lieux.

Entre-temps, les personnes ayant entendu ces appels de détresse du policier arrivent pour voler à son secours. Ils se lancent aux trousses des trois bandits et parviennent à neutraliser Ogandaga Eboulia. Conduit à la Police judi-

ciaire (PJ) pour les nécessités d'enquête, celui-ci passe aux aveux. Très coopératif, il accepte de conduire les Officiers de police judiciaire (OPJ) aux domiciles de ses complices, qui sont à leur tour mis aux arrêts.

Déférés devant le parquet, les trois mis en cause ont été, après audition, écroués à la maison d'arrêt de Gros-bouquet, où ils se trouvent en ce moment attendant leur jugement.

Les faits d'ici

Deux jeunes braquent un gendarme au Perchoir

DEUX jeunes braqueurs ont agressé un gendarme au niveau du bar Le Perchoir, alors que le soldat, reconnaissable à son treillis militaire et à son sac à dos, regagnait son domicile situé dans les alentours de l'hôtel de la Can, au quartier Nzenz-Ayong. Les faits se sont produits vendredi dernier, vers 2 heures du matin. Après avoir emprunté un couloir, le gendarme a été pris en étau par deux individus

armés de machettes. Une fois leur "proie" maîtrisée, les deux agresseurs lui ont fait les poches, avant de s'enfuir. Blessé dans son amour-propre, le militaire a promis de remuer ciel et terre pour retrouver ses agresseurs, afin de leur faire payer cher leur audace.

Ivre et somnolant, il tombe d'un bus à Nkembo

UN jeune homme, en état d'ivresse, a embarqué dans un bus à Nkembo pour se rendre à

Fin-goudron-Nzenz-Ayong. Après avoir pris place sur le siège donnant à la portière, il s'est immédiatement endormi. Alors que le bus circulait dans une zone où la chaussée était dégradée, sa portière s'est ouverte brusquement et le dormeur est passé par dessus bord. Panique à bord du bus, tant l'infortuné est resté inconscient pendant un instant couché sur la chaussée. Avant de se relever tout seul et de continuer tranquillement son chemin à pied.

Au grand étonnement des clients, des badauds et du chauffeur.

Un voleur neutralisé dans une concession à Nzenz-Ayong-Drageges

UN homme, visiblement âgé, a été pris en flagrant délit de vol de trois paires de chaussures posées sur le mur d'une barrière, dans une concession à Nzenz-Ayong-Drageges. Au moment de s'en aller avec ces objets, l'intrus s'est retrouvé nez-à-nez avec leur propriétaire.

Celui-ci a immédiatement alerté le reste de la maisonnée, occupée à suivre la télévision au salon. Le délinquant a été arrêté. L'un des occupants de la maison l'a même reconnu. Le mis en cause est bien connu dans le quartier, où il procède souvent à des petits travaux domestiques chez des particuliers. Il a demandé pardon à ses victimes, puis leur a expliqué qu'étant fauché, il escomptait, après avoir vendu les chaussures volées, acheter de quoi manger.